



COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES (Suite)

**LE 12.10.2020 (délibération au 13.10.2020)
EN VISIOCONFERENCE ET PRESENTIEL**

Membres convoqués :

M. DUTHEIL Didier, Président (présent au siège de la Ligue)
MM. MERIEUX Jean-François (présent en visioconférence), LEFEVRE Dominique (présent en visioconférence), BOURDON Claude (excusé), SCHELLES Désiré (excusé)

Assiste :

M. CIAPA-CARVAILLO Thomas

La Commission,

Procède à l'ouverture des plis contenant les délégations des Présidents de Districts :

- Du Calvados
- De l'Eure
- De l'Orne
- De la Manche
- De la Seine-Maritime.

Il s'agit pour les délégués par tranche de 50 000 licenciés (deux postes à pourvoir) :

- De la candidature de M. Jean-Luc GIFFARD en qualité de titulaire et de son suppléant M. Sauveur CUCURULO
- De la candidature de Mme Marine ALLEZ en qualité de titulaire et de son suppléant M. Christophe LECUYER

Il s'agit pour le délégué des clubs disputant les Championnats Nationaux Seniors de la candidature de M. Gilbert GUERIN et de son suppléant Frédéric PERRAULT.

Il s'agit pour le représentant du Football Diversifié de la candidature de M. Thierry GRIEU en qualité de titulaire et de son suppléant M. Antoine LECHEVALIER.

Concernant les candidatures à l'élection de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aux postes de Président et Président Délégué, elle acte la réception de celles de la liste « UNIS POUR DEMAIN » à savoir :

- Pour le poste de Président : M. Pierre LERESTEUX en qualité de titulaire et de son suppléant M. Jean-Pierre GALLIOT



- Pour le poste de Président Délégué : M. Jean-Michel KOCISZEWSKI en qualité de titulaire et de son suppléant M. Roger DESHEULLES

La Commission
Jugeant en dernier ressort,

Réunie ce jour pour étudier les candidatures pour la délégation à l'Assemblée Fédérale, du Président et Président Délégué de la Ligue,

Pris connaissance des candidatures reçues par courrier recommandé avec avis de réception :

- Pour le poste de Président : M. Pierre LERESTEUX en qualité de titulaire et de son suppléant M. Jean-Pierre GALLIOT
- Pour le poste de Président Délégué : M. Jean-Michel KOCISZEWSKI en qualité de titulaire et de son suppléant M. Roger DESHEULLES

Pris connaissance des pièces versées, accompagnant lesdites candidatures, et permettant de justifier l'identité des candidats.

Considérant néanmoins qu'elle n'a pas reçue de candidatures pour ces postes de la liste « POUR LES CLUBS ET PAR LES CLUBS ».

DECIDE DE LA REGULARITE ET RECEVABILITE DES CANDIDATURES DU PRESIDENT ET PRESIDENT DELEGUE DE LA LIGUE DE LA LISTE « UNIS POUR DEMAIN » POUR LA DELEGATION.

Réunie ce jour pour étudier les candidatures pour la délégation à l'Assemblée Fédérale, des Présidents de District,

Pris connaissance des candidatures reçues par courrier recommandé avec avis de réception :

- Le 01 octobre 2020 (envoyé le 30 septembre 2020), par M. Marc ROUTIER, pour le District de l'Eure et son suppléant M. Eric MOERMAN.
- Le 05 octobre 2020 (envoyé le 03 octobre 2020), par M. Vincent DUBOURG, pour le District de la Manche et son suppléant M. Jean-Pierre LOUISE.
- Le 07 octobre 2020 (envoyé le 06 octobre 2020), par M. Sébastien GOURDEL, pour le District de l'Orne et son suppléant M. Patrick BAILLARD.
- Le 08 octobre 2020 (envoyé le 07 octobre 2020), par M. Bertrand VOISIN, pour le District du Calvados et son suppléant M. Dominique DE LA COTTE.
- Le 12 octobre 2020 (envoyé le 07 octobre 2020), par M. Romain FERET, pour le District de Seine-Maritime et son suppléant M. Philippe DAJON.

Pris connaissance des pièces versées, accompagnant lesdites candidatures, et permettant de justifier l'identité des candidats.

DECIDE DE LA REGULARITE ET RECEVABILITE DES CANDIDATURES DES PRESIDENTS DE DISTRICT POUR LA DELEGATION.

Réunie ce jour pour étudier les candidatures pour la délégation à l'Assemblée Fédérale, du représentant des clubs participant aux championnats nationaux seniors,

Pris connaissance de la candidature reçue par courrier recommandé avec avis de réception :



- Le 24 septembre 2020 (envoyé le 23 septembre 2020), de M. Gilbert GUERIN et de son suppléant Frédéric PERRAULT

Pris connaissance des pièces versées, accompagnant ladite candidature, et permettant de justifier l'identité des candidats.

Pris également connaissance du procès-verbal de la réunion des clubs nationaux de la Ligue de Football de Normandie, en date du 22 septembre 2020, faisant état de l'élection de M. Gilbert GUERIN en qualité de représentant des clubs participant aux championnats nationaux seniors.

DECIDE DE LA REGULARITE ET RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE DU REPRESENTANT DES CLUBS PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS POUR LA DELEGATION.

Réunie ce jour pour étudier les candidatures pour la délégation à l'Assemblée Fédérale, des délégués par tranche de 50 000 licenciés,

Pris connaissance des candidatures reçues par courrier recommandé avec avis de réception :

- Le 28 septembre 2020 (envoyé le 25 septembre 2020), de Mme Marine ALLEZ en qualité de titulaire et de son suppléant M. Christophe LECUYER.
- Le 07 octobre 2020 (envoyé le 6 octobre 2020), de M. Jean-Luc GIFFARD en qualité de titulaire et de son suppléant M. Sauveur CUCURULO

Pris connaissance des pièces versées, accompagnant lesdites candidatures, et permettant de justifier l'identité des candidats.

DECIDE DE LA REGULARITE ET RECEVABILITE DES CANDIDATURES DES DELEGUES PAR TRANCHE DE 50 000 LICENCIES POUR LA DELEGATION.

Réunie ce jour pour étudier les candidatures pour la délégation à l'Assemblée Fédérale, du représentant du football diversifié,

Pris connaissance de la candidature reçue par courrier recommandé avec avis de réception :

- Le 09 octobre 2020 (envoyé le 07 octobre 2020), de M. Thierry GRIEU en qualité de titulaire et de son suppléant M. Antoine LECHEVALIER.

Pris connaissance des pièces versées, accompagnant ladite candidature, et permettant de justifier l'identité des candidats.

Attendu que l'article 34.2 des Statuts de la F.F.F. prévoit que : « *Les représentants des clubs participant aux épreuves nationales et régionales du football diversifié, ainsi que leur suppléant, sont élus, à raison d'un par Ligue, par leur Assemblée régionale, tous les 4 ans, dans les conditions prévues à l'article 6 des présents Statuts. Ils doivent être licenciés d'un club de football diversifié ou être ou avoir été membre d'une commission de la Ligue en charge du football d'entreprise ou du football loisir ou du futsal ou du football pour tous* ».

Considérant que la Commission révèle que M. Thierry GRIEU est actuellement Président de la Commission Régionale Futsal et M. Antoine LECHEVALIER, Président de la Commission Régionale du Football Entreprise et licencié d'un club de Football Entreprise.

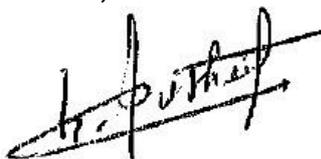
DECIDE DE LA REGULARITE ET RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE DU REPRESENTANT DU FOOTBALL DIVERSIFIE POUR LA DELEGATION.



La présente décision est susceptible d'appel devant le Tribunal Judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

M. DUTHEIL Didier
Président,



M. MERIEUX Jean-François
Secrétaire de séance,

